



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-06 DEL-135

OBJET :
MARCHÉS PUBLICS –
ATTRIBUTION DU
MARCHE POUR LA
RESTAURATION
COLLECTIVE –
FOURNITURE ET
LIVRAISON DE REPAS
EN LIAISON FROIDE

RAPPORTEUR :
Mme Françoise
POIRRIER

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 26 juin 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Esplanade Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JUIN 2024
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Souad BENDJEDDOU

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Catherine EVANO à Madame Françoise POIRRIER, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Anne LAPORTE

ABSENT(S) : 0



OBJET : MARCHES PUBLICS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au Maire,

VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au Maire

VU la résiliation du marché 202MS02 avec la société CONVIVIO en date du 31 août 2024,

VU le rapport des analyses des offres,

VU l'avis rendu par la Commission « services à la population » dans sa séance du 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Triel-Sur-Seine de disposer de la fourniture et de la livraison de repas, selon le principe de liaison froide, pour les restaurants scolaires, les accueils de loisirs, le personnel et les structures de multi-accueil,

CONSIDÉRANT que suite au rapport des analyses des offres en date du 17 juin 2024, relatif au marché de restauration collective, fourniture et livraison de repas en liaison froide, en 2 lots, la société API RESTAURATION a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune pour le LOT N°1 et qu'aucune offre n'a été présentée pour le LOT 2,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité : **Pour : 32** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Bérengère VOILLOT) ; **Contre : 0** ; **Abstentions : 1** (Madame Line WENZEL),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'ATTRIBUER le lot n°1 – Elaboration et livraison de repas en liaison froide pour les sites de restauration scolaires, d'accueils de loisirs et personnels municipaux à la société API RESTAURATION sise 3 rue Bonneret 77230 MOUSSY-LE-NEUF pour un montant annuel maximum de 640 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : DE DECLARER infructueux, le lot n°2 – Elaboration et livraison de repas en liaison froide pour les sites de restauration des multi-accueils Petite Enfance, en l'absence de candidatures.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de restauration collective, fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la commune de Triel-sur-Seine ainsi que ses éventuels avenants et documents d'exécution du marché.

ARTICLE 4 : DE DIRE que le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 01/09/2024. Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois par période d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget (chapitre 011).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20240626-2024-06-DEL-135-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024